

**DÉPARTEMENT DES LANDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-SENSACQ**

*Séance ordinaire du 12 octobre 2021 à 19h30*

*Sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUMONT,  
Maire*

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 11

Présents : 09

**Nombre de suffrages exprimés**

Pour : 09

Contre : 00

Abstentions : 00

***Date de convocation : 08/10/2021***

**Membres présents** : BEAUMONT Pascal, BERGERET Nathalie, BORTHAYRE Guy, DAVASAGAEN Patricia, DELHOSTE Jean-Luc, LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc, LARROUQUÉ Maryse, MOUNET Nathalie, THEUX Sabine.

**Excusés** : LAFITTE Jean-Baptiste, PORTASSAU Joël.

**Secrétaire de séance** : MOUNET Nathalie

**DEL 2021\_10\_04: Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan dont l'objet est l'établissement ou la mise à jour du zonage d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté des Communes Chalosse Tursan s'est engagée dans l'établissement d'un PLUi. Dans ce cadre, il est nécessaire de mettre en cohérence les futurs documents d'urbanisme et les zonages d'assainissement. Une réflexion sur l'assainissement doit donc être menée. Le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan se propose de porter, pour la commune, cette étude.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et *après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:*

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan dont l'objet est l'établissement ou la mise à jour du zonage d'assainissement. Cette convention détaille le mode d'intervention du Syndicat et précise le calcul du montant du reste à charge pour la commune.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme*

*Le Maire,  
Pascal BEAUMONT*

